

-----Original Message-----

From: Marie-Pierre MAGNILLAT [mailto:mpmagnillat@fede.org]

Sent: Tuesday, April 03, 2007 4:22 PM

To: EAC A3-ECVET

Subject: Re: Consultation publique ECVET

Madame,

Notre contribution concernant les ECVET ne vous a pas été adressée avant le 31 mars comme prévu, et je vous prie de nous en excuser.

Je vous l'adresse ci-dessous, en espérant qu'il sera encore possible d'en tenir compte.

- 4.2.1 : Objet et raisons du système ECVET La principale valeur ajoutée du système ECVET est la mise sur pied au niveau européen d'un système homogène d'évaluation des compétences, savoirs et aptitudes. Cela permettra de faciliter la mobilité et développera l'esprit de citoyenneté européenne.

- 4.2.2 : Bases techniques ECVET

Il est fortement souhaitable que les spécifications techniques soient prises en compte par profession avec le temps. Il y aura donc lieu de définir les catégories professionnelles et de travailler sur chacune d'entre elles à l'avenir.

Les 120 points de crédit proposés par année nous semblent adéquats afin qu'il n'y ait pas de confusions dans un premier temps, avec les 60 points de crédit ECTS. Ils permettent, toutefois, un transfert facile d'équivalence de compétences d'un système à l'autre.

- 4.2.3 : Mise en oeuvre ECVET

Face à la rigidité de l'Education Nationale française, l'ouverture et la pluralité peuvent être envisagées avec les ECVET. En France, la contrainte principale sera la volonté d'appropriation par les théoriciens du Ministère de l'Education Nationale.

-4.2.4 : Actions de soutien

Pour faciliter la mise en oeuvre des ECVET en France, il y a lieu de passer par tous les circuits professionnels et syndicaux indépendants du Ministère de l'Education Nationale.

De même, les documents, manuels et guides, doivent être diffusés par tous les circuits possibles, exemples : professions, syndicats, Chambres de Commerce, Chambres des Métiers, organisations agricoles, etc...

- 4.2.5 : Capacités à améliorer la mobilité Il est évident que le système ECVET permettra la mise en équivalence des compétences de manière trans-nationale et facilitera les partenariats, ainsi que la mobilité. Certains programmes européens et non plus nationaux, pourront être mis au point beaucoup plus facilement par différentes professions.

Restant à votre disposition, et avec nos meilleures salutations.

Marie-Pierre MAGNILLAT